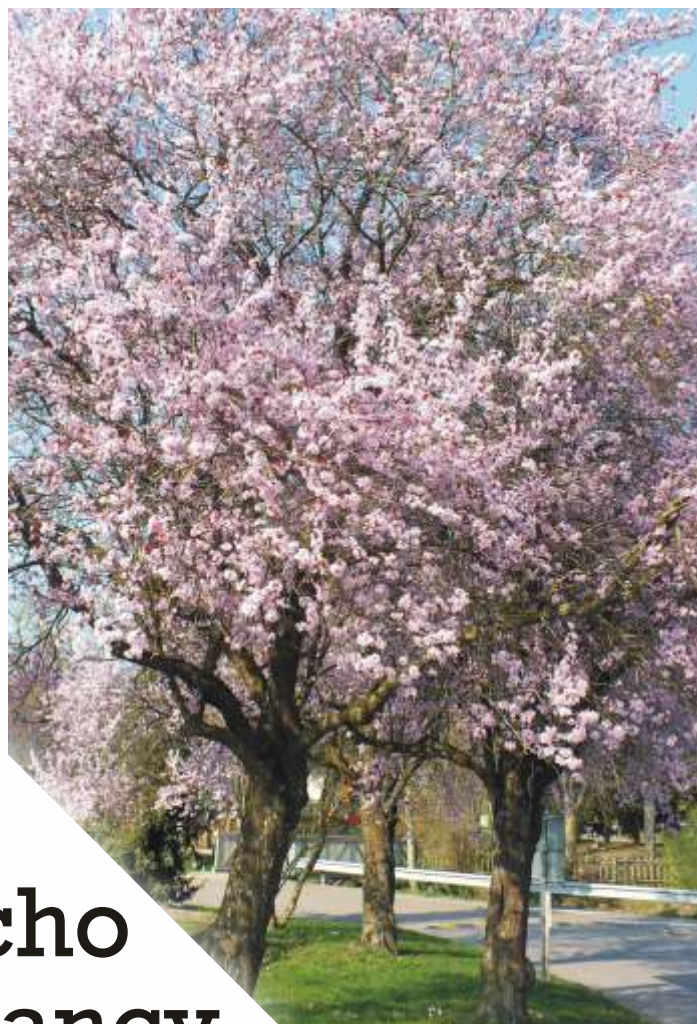




L'écho d'Argancy

Janvier 2024
N° 109



Sommaire



Illiwap

Argancy compte désormais près de 800 utilisateurs !

Les événements récents ont montré à tous combien il était important de rester informé en temps réel.

Vous aussi, si vous voulez garder le contact et être tenus au courant de toutes les informations concernant la commune : téléchargez Illiwap dans l'App Store ou Google play. C'est gratuit, sans publicité et sans inscription des utilisateurs.

Une fois l'application téléchargée, il vous sera demandé :

Entrer code/recherche station

Notez :

Argancy



Beaucoup d'entre vous ne vont pas dans les paramètres du téléphone pour «accepter les notifications». Sans cette action, celles-ci ne sont pas visibles.

Conseils municipaux	4
Les services techniques ont la parole	13
Marché de Noël de l'Amicale du personnel	
Travaux	14
Le lavoir d'Olgy sorti de l'oubli	
Rénovation du parvis de la mairie	
Changement des plaques de rue	
Nouveau chalet à vélos à la maternelle	
Lotissement de Rugby	
Changement de portes aux logements communaux	
Aménagement de la salle du conseil	
Installation d'une antenne relais	
Vivre à Argancy	18
Remerciements aux associations	
Commémoration du 11 novembre 1918	
Repas des aînés	
Journée nationale d'honneur aux morts pour la France	
Saint Nicolas à Argancy	
Voeux au personnel communal	
Noël sur la place Anne de Méjanès	
Permis de conduire	
Bébés 2023	
Voeux du maire à la population	
Groupe scolaire	32
Une rentrée en chansons	
Atelier cuisine	
Prévention routière	
Périscolaire CIAS de la Rive droite	34
Créer du lien entre les générations	
Colis solidaires	
L'univers des Patabulles	
Don du sang	35
Bibliothèque	36
Première exposition de peinture	
Atelier tricot pour les JO	
Les associations ont la parole	37
Ecole buissonnière	
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse	38
Vents d'Est	39
Environnement	40
Le frelon asiatique	
Incivilités	42
Police municipale mutualisée	43
Maison France Services	43
Rives de Moselle	44
Les différentes aides financières	
A savoir	45
Urbanisme	46
Etat civil	47
90 ans de Mme Stuhlfauth	
Au programme	48



Jocelyne Emmendoerffer, maire,
les adjoints,
les conseillers municipaux,
le personnel communal.

***« Que cette année vous soit heureuse.
Que la paix, le repos et la santé
vous tiennent lieu de fortune. »***

Madame de Sévigné

Adhésion de Rives de Moselle au syndicat mixte E-LOG'IN 4

Le syndicat mixte E-LOG'IN 4 est constitué des institutions de droit public suivantes :

- La Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville (CAPFT),
- La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF),
- La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM),
- La Communauté de Communes du Pays Haut du Val d'Alzette (CCPHVA),
- La Communauté de Communes de Cattenom et Environ (CCCE),
- La Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois frontières (CCB3F),
- La Région Grand Est.

Il a pour objet la création, l'aménagement, la gestion et le développement d'une plate-forme industrielle et logistique trimodale sise sur les bancs des communes de Thionville, Illange, Uckange et Florange.

En mai 2023, le président du syndicat E-LOG'IN 4 a proposé au président de la communauté de communes Rives de Moselle d'étudier une nouvelle association, au sein du périmètre syndical augmenté du port de Richemont-Mondelange, en vue d'élaborer et de conduire un projet concerté.

Il est constant que la communauté de communes Rives de Moselle partage, avec E-LOG'IN 4, le souci de garantir une maîtrise publique du foncier des ports fluviaux. Les deux entités poursuivent la même ambition de s'assurer de la qualité des futures implantations et, dans le contexte de

la zéro artificialisation nette, celle de favoriser une gestion globale des emprises concernées des ensembles portuaires. Elles soutiennent, de part et d'autre, la construction d'une logistique territoriale, multimodale, complémentaire, respectueuse de l'environnement.

Pour permettre la faisabilité de ce projet, le syndicat mixte s'apprête entre autre à :

- étendre son objet territorial afin de compter Rives de Moselle parmi ses membres,
- élargir son objet matériel en vue de pouvoir mener des interventions foncières, notamment acquérir et développer des réserves foncières sur le ban des communes d'Illange, de Florange et d'Uckange ainsi que de Mondelange et de Richemont, dès lors que celles-ci sont liées à l'essor de l'activité portuaire fluviale ou plus largement multimodale. Il est précisé que les réserves foncières susceptibles de se libérer permettraient d'accueillir de nouvelles implantations de projets logistiques et industriels ou seraient amenées à supporter une base logistique complémentaire à celle de la ZAC Europort.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, accepte l'adhésion de la communauté de communes Rives de Moselle au Syndicat mixte ouvert E-LOG'IN 4 pour l'exercice et le transfert de la compétence prévue à l'article L.5214-16, I, 2°, en matière d'actions de développement économique et portuaire intéressant spécifiquement l'essor du port fluvial Richemont-Mondelange situé sur le ban de la commune de Richemont et de Mondelange.

Chasse communale

Suite à la nomination des deux conseillers municipaux en tant que membres de la 4C (Commission Communale Consultative de Chasse), Mme le maire expose aux membres du conseil municipal que la première étape de la procédure du renouvellement des baux de chasse consiste en la consultation des propriétaires fonciers pour qu'ils s'expriment sur l'affectation du produit de la chasse (conformément aux dispositions prévues par l'article L.429-13 du code de l'environnement) : soit à la commune, soit à leur profit.

Mme le maire explique qu'une commune peut prendre une délibération en conseil municipal afin de décider d'office d'abandonner le produit de location de la chasse aux propriétaires (au prorata de leurs surfaces par rapport au lot communal).

Ainsi, dans un souci de simplification de la procédure et de gain de temps pour le personnel communal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, décide d'abandonner le produit de la location de la chasse communale au profit des propriétaires fonciers.



Participation au fonctionnement du Centre de Sauvegarde de la Faune en Lorraine (CSFL)

Mme le maire informe le conseil municipal que, par délibération du 5 juillet dernier, le bureau communautaire de Rives de Moselle a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 au Centre de Sauvegarde de la Faune en Lorraine (CSFL).

Le CSFL accueille les animaux sauvages blessés issus du territoire de Rives de Moselle. En 2022, il a soigné 102 animaux, représentant 61 espèces sauvages. Pour le territoire de Rives de Moselle, ces chiffres montrent la diversité des espèces présentes, notamment sur les espaces humides/aquatiques, les espaces agricoles et forestiers, mais aussi en milieu urbain. Ils renforcent aussi la connaissance du territoire dans ce domaine, qui avait déjà été complétée par l'étude de la LPO réalisée sur plusieurs secteurs de Rives de Moselle.

Le CSFL estime à 17 000 € par an les frais liés aux soins apportés aux animaux accueillis et à l'emploi de 4 à 6 salariés par an pour faire fonctionner le centre et accueillir les animaux sauvages blessés.

Le bureau communautaire de Rives de Moselle, lors de sa séance du 5 juillet 2023, a décidé de prendre en charge 50 % des dépenses annuelles pour l'année 2023 et sollicite les communes membres de prendre en charge, à leur échelle, les 50 % restants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, décide d'attribuer une subvention de 220 € au Centre de Sauvegarde de la Faune en Lorraine au titre du fonctionnement 2023 du centre.

Rénovation de l'éclairage public

En vue d'alléger sa facture d'énergie, la commune a souhaité réfléchir au renouvellement de son parc d'éclairage public. Au préalable, elle a souhaité faire réaliser par MATEC un diagnostic énergétique.

Dans la continuité de ce diagnostic, MATEC a évalué le coût de renouvellement du parc d'éclairage public sur trois secteurs identifiés (Argancy, Olgy, Ruggy), pour la rénovation d'un total de 413 luminaires, le reconditionnement de plusieurs armoires (en totalité ou en partie remplacées) et la rénovation de candélabres.

Afin de mener à bien ce projet, le conseil municipal demande au conseil départemental les subventions prévues dans le cadre du dispositif « Ambition Moselle 2020-2025 » pour la rénovation de l'éclairage public.

Tableau de financement prévisionnel (en € HT, base du programme MATEC) :

Dépenses en € HT	
MOE (10 %)	31 401,50
Travaux Ruggy	61 515,00
Travaux Argancy	136 550,00
Travaux Olgy	115 950,00
Total	345 416,50

Financement en € HT		
Etat, DETR, DSIL	40 %	138 166,60
CD 57 Ambition Moselle	27 %	93 299,95
CEE : 50 € par luminaire soit : (80 + 155 + 178)	6 %	20 650,00
Reste à charge	27 %	93 299,95
Total	100 %	345 416,50

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, approuve le projet et son plan de financement prévisionnel et autorise Mme le maire à solliciter les subventions nécessaires.

Chasse communale

Demande de réservation du droit de chasse

Dans le respect de l'article 429-4 du code de l'environnement, les propriétaires fonciers peuvent réserver le droit de chasse sur leurs terrains.

Mme le maire présente les demandes de réserves déposées en mairie par quatre propriétaires fonciers et qui ont été examinées par la Commission Consultative de la Chasse Communale (4C) en date du 28 septembre 2023.

- M. Sallerin a souhaité réserver le droit de chasse sur des parcelles du Bois Saint-Jean à Rugy, en continuité de la réserve demandée auprès de la commune d'Ennery.

La commission a accepté cette demande à condition que la réserve soit également accordée par la commune d'Ennery. Cette dernière nous informera de sa décision à l'issue de sa réunion de la 4C.

- La société EQIOM a sollicité la réservation du droit de chasse sur une parcelle de l'autre côté de la Moselle et attenante aux terrains réservés sur les communes de Maizières-les-Metz, Hauconcourt et Woippy. Une surface d'environ 12 ha, située sur toutes les communes, est entièrement clôturée et extraite de la zone chassable.

La demande de réserve a été acceptée par la commission.

- La société LEON'S LAND, représentée par Mme Caseaux, a acquis des parcelles sur le ban des communes d'Argancy, Hauconcourt, Woippy et Maizières-les-Metz. Elle a adressé une demande de réserve de droit de chasse sur les parcelles d'Argancy.

Au vu du titre de propriété concernant une surface, sur la commune d'Argancy, de plus de 53 ha et du plan de la réserve demandée, la commission a accepté la demande.

- M. Petitgand, gérant du GFA Ste Camille, a effectué une demande de réserve de chasse sur une parcelle contigüe aux parcelles réservées sur la commune d'Antilly. Toutes ces parcelles appartiennent au GFA.

Au vu du plan cadastral et du relevé de propriété, la demande de réserve est acceptée.

Suivant les préconisations de la Commission Consultative de la Chasse Communale et, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à ces demandes de réservation de droit de chasse.

Demande d'enclave

M. Petitgand, a demandé, au nom du GFA Ste Camille, l'autorisation de chasser sur plusieurs parcelles enclavées dans sa réserve. Le tracé de l'enclave n'était pas réglementaire (terrain entouré sur trois côtés).

Suivant le cahier des charges des chasses communales 2024-2033, la limite d'une enclave est représentée par une ligne droite allant d'une extrémité à l'autre des terrains réservés.

La commission consultative a partiellement accepté l'enclave suivant une ligne droite tracée depuis l'angle de la parcelle B-0022 (commune Antilly) jusqu'à l'angle de la parcelle 12-22 et traversant la parcelle 12-84 (Butte de Buy).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder partiellement l'enclave au GFA Ste Camille, suivant le tracé préconisé par la commission consultative.

Consistance des lots de chasse pour la période 2024-2033

La Commission Consultative de la Chasse Communale a donné son accord pour garder deux lots de chasse sur la commune.

Après retrait des réserves de chasse et de l'enclave, le territoire de chasse communale se répartit de cette manière :

Lot n° 1 :

D'une superficie de 485 ha 07 a 31 ca, il est limité par les bans d'Ennery et Chailly au nord et à l'est, le ban d'Hauconcourt à l'ouest et l'autoroute A4 au sud.

Lot n° 2 :

D'une superficie de 299 ha 77a 22 ca, il est limité par l'autoroute au nord, le ban de Malroy au sud et le ban d'Hauconcourt à l'ouest.

Après débat, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la division du territoire de la chasse communale en deux lots.

Mode de mise en location des lots de chasse

Lot n° 1 : l'adjudicataire en place depuis plus de 3 ans a fait valoir son droit de priorité et a adressé une demande de convention de gré à gré.

Lot n° 2 : Le précédent locataire du lot n° 2 ne s'est pas manifesté quant au renouvellement du bail de chasse.

Ce lot sera mis en location par voie d'appel d'offres.

Après débat, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les deux procédures de location des lots de chasse.

Elles seront mises en place après accord de la Commission Consultative de Chasse Communale.

Renouvellement d'adhésion à la mission intérim et territoires du centre de gestion

Les centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

La convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel signée le 25/02/2021 expire le 31/12/2023. Pour assurer la continuité du service, Mme le maire propose de renouveler l'adhésion au service Missions Interim et Territoires mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Moselle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de renouveler l'adhésion à la Mission Interim et Territoires du Centre de Gestion.

Transfert de Zones d'Activités Economiques à Rives de Moselle

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 13 septembre 2023 pour évaluer les charges transférées liées aux transferts des ZAE (Zones d'Activités Economiques) ci-après :

- ZAC des Brequettes à Gandrange,
- Lotissement Industriel du Champ de Mars à Richemont,
- Pôle Industriel le Malambas à Hauconcourt,
- Zone Industrielle Légère Sud à Maizières-les-Metz,
- Le Buner à Hagondange,
- Zone du Triangle, Parc d'activités Nord et La Ponte à Talange.

Après avoir pris acte des charges annuelles estimées pour lesdites ZAE s'établissant à 278 231,09 €, 121 361,09 € de charges de fonctionnement et 156 870,00 € de charges d'investissement, la CLECT a décidé que les charges annuelles transférées pour les huit ZAE s'établissent à « 0 ». Rives de Moselle prendra en charge par son budget général le fonctionnement et l'entretien desdites ZAE ainsi que les investissements nécessaires.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ces conclusions de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 13 septembre 2023.

Financement de l'optimisation de l'éclairage public

Mme le maire informe le conseil municipal que la délibération prise le 5 septembre 2023, concernant une demande de subvention au conseil départemental pour la rénovation de l'éclairage public, doit être annulée.

Cette délibération faisait apparaître un tableau de financement prévisionnel regroupant les subventionneurs dont la préfecture dans le cadre de sa programmation DETR – DSIL 2023.

Récemment, la préfecture a informé la commune que le dossier transmis ne pouvait s'intégrer dans la programmation DETR – DSIL 2023. Un nouveau dossier devra être déposé auprès du Fonds d'Accélération de la Transition Ecologique dans les territoires (Fonds vert).

De fait, le tableau de financement va être modifié.

La commune souhaite optimiser l'éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergies et d'améliorer les niveaux d'éclairement.

Le programme comprend :

- Fourniture et pose de 433 luminaires technologie LED
- Mise en conformité de 14 armoires électriques vétustes
- Mise en place d'horloges astronomiques

Accompagnée de son Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), MATEC, la commune va procéder à la sélection des entreprises sur la base d'un rapport d'étude (équivalent à un programme de travaux).

Ce dernier permet l'estimation ci-dessous.

Budget prévisionnel (Olgy et Argancy)

Dépenses en € HT		Financement en € HT		
MOE (10 %)	25 250,00	Fonds Vert	40 %	111 207,03
Travaux	252 500,00	CD 57 Ambition Moselle	27 %	74 946,11
• Travaux Argancy	136 550,00	CEE : 50 € par luminaire soit : (155 + 178)	6 %	16 650,00
• Travaux Olgy	115 950,00	Reste à charge	27 %	74 946,86
Total	277 750,00	Total	100 %	277 750,00

Budget prévisionnel (Rugy)

Dépenses en € HT		Financement en € HT		
MOE (10 %)	6 151,50	Fonds Vert	40 %	27 092,73
Travaux Rugy	61 515,00	CD 57 Ambition Moselle	27 %	18 286,89
Total	67 666,50	CEE : 50 € par luminaire soit : (80)	5,9 %	4 000,00
		Reste à charge	27 %	18 286,88
		Total	100 %	67 666,50

Des certificats d'économie d'énergie (CEE) pourront également être sollicités.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 14 voix pour :

- approuve le projet dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus ;
- autorise Mme le maire à solliciter les subventions dont les montants et les taux sont précisés au plan de financement ci-dessus ;
- autorise Mme le maire à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement ;
- autorise Mme le maire à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

Choix de l'entreprise pour la réalisation d'un fitness park, d'un street work, d'un terrain multisports, d'un complément de jeux

Guy Neveux, adjoint au maire et responsable de la commission «jeunesse», propose au conseil municipal deux devis pour la réalisation d'un fitness park, d'un street work, d'un terrain multisports sur Argancy et d'un complément de jeux sur Rugby. Il précise également que n'ayant pas trouvé de fournisseurs d'articles similaires à ce que la commission «jeunesse» souhaitait, cette information justifie la différence de prix des devis qui vont vous être soumis.

SAS I.M.A.J. de Lacroix sur Meuse

- Fitness park, streetwork à Argancy et terrain de jeux à Rugby : 50 802,00 € HT
- Terrain multisports : 39 013,00 € HT
- Montant total : 89 815,00 € HT

Entreprise Husson de Lapoutroie

- Fitness park, terrain multisports et terrain de jeux à Rugby pour un montant de 83 264,70 € HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour, décide de retenir la Société I.M.A.J. et charge Mme le maire de signer le devis.

Choix de l'entreprise pour la réalisation d'un skate park

Guy Neveux, adjoint au maire et responsable de la commission «jeunesse», propose au conseil municipal deux devis pour la réalisation d'un skatepark. Il précise également que la société MATEC, missionné par la commune pour la maîtrise d'œuvre, n'a pas trouvé de fournisseurs d'articles similaires à ce que la commission «jeunesse» souhaitait. Cette information justifie la différence de prix des devis qui vont vous être soumis.

SAS I.M.A.J. de Lacroix sur Meuse

- pour un montant de 29 705,00 € HT
- ### **Entreprise E2S Compagny de Laudun-l'Ardoise**
- pour un montant de 99 311,67 € HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour, décide de retenir l'entreprise E2S et charge Madame le maire de signer le devis.

Concernant la maîtrise d'œuvre, il est également suggéré au conseil municipal de solliciter la société MATEC pour le suivi du projet. Un projet de convention a été proposé par la société MATEC pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le montant de la prestation s'élèverait à 2 700,00 € HT.

Par 14 voix pour, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention avec la société MATEC, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Demande de subventions

Guy Neveux, adjoint au maire et responsable de la commission «jeunesse», informe le conseil municipal vouloir solliciter la Préfecture de la Moselle, dans le cadre de sa programmation DETR/DSIL 2023, pour l'attribution d'une subvention concernant la réalisation d'un fitness park, d'un street work, d'un terrain multisports, d'un complément de jeux et d'un skate park.

- coût des travaux : 189 126,67 € HT
- subvention sollicitée : 40 % du coût HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Mme le maire de constituer le dossier pour ce projet.

Guy Neveux, adjoint au maire et responsable de la commission «jeunesse», informe le conseil municipal vouloir solliciter le Conseil Régional Grand Est pour l'attribution d'une subvention concernant la réalisation d'un fitness park, d'un street work, d'un terrain multisports, d'un complément de jeux et d'un skate park :

- coût des travaux : 189 126,67 € HT
- subvention sollicitée : 30 % du coût HT

Le conseil municipal, par 14 voix pour, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Mme le maire de constituer le dossier pour ce projet.

Location du lot de chasse N° 1

Mme le maire présente au conseil municipal l'attribution du lot n° 1 de la chasse communale.

L'adjudicataire depuis le 2 février 2003, M. Jean-Christophe Richard, a fait valoir son droit de priorité et a manifesté son intention de renouveler le bail par une convention de gré à gré.

Après vérification du dossier par la commission consultative, en date du 17 octobre 2023, un avis favorable a été rendu.

Il est décidé de faire droit à la demande de M. Jean-Christophe Richard et de lui attribuer le lot n°1 de la chasse communale, pour la somme de 3 276 €.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, accepte cette proposition et autorise Mme le maire à signer, dans les délais impartis, la convention de chasse négociée de gré à gré.



Location du lot de chasse N° 2

Par délibération en date du 13 octobre 2023, il a été décidé de mettre en location, par voie d'appel d'offres, le lot n°2 de la chasse communale, d'une superficie de 299 ha 77 a 22 ca.

Après avis de la commission consultative, les termes de l'appel d'offres et un cahier des clauses particulières ont été arrêtés.

Considérant qu'une partie du lot n°2 se situe à proximité de la voie verte, il a été décidé de définir des clauses particulières pour la pratique de la chasse sur une largeur de 150 m de part et d'autre de cette voie verte :

- La chasse ne concerne que le sanglier,
- Seules les actions de chasse individuelle sont autorisées,
- La chasse s'effectuera à l'affût, exclusivement à partir d'un poste fixe surélevé d'une hauteur minimale d'1,50 m permettant un tir fichant,
- Le tir de nuit est autorisé,
- L'appâtage de prélèvement est interdit sur la zone,

- Interdiction de chasser les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 20 h,
- Interdiction de pratiquer la chasse le jour où un événement culturel, sportif, touristique, militaire ou populaire se déroule sur le territoire couvert par ces clauses particulières,
- Une battue ou un drücken ponctuel sera autorisé sous réserve de l'autorisation délivrée par Mme le maire.

La date de publication de l'appel d'offres est fixée au 27 octobre 2023. Les offres pourront être remises jusqu'au 8 décembre 2023 à 17 heures, date de réception en mairie. La commission consultative sera convoquée le 12 décembre 2023.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, décide de lancer l'appel d'offres et d'incérer au cahier des charges type des chasses communales les clauses particulières ci-dessus énumérées.

Installation d'une antenne relais de radiotéléphonie

Pour les besoins de son activité, la Société HIVORY souhaite implanter son projet d'installation de relais de radiocommunication sur une parcelle située dans les emprises d'un terrain référencé au cadastre Section 10 Parcelle 39 dont la propriété est reconnue à la commune d'Argancy et lieu-dit « Les vingt journaux ».

La société HIVORY a pour activité le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures passives de réseaux de télécommunications. Elle bénéficie d'un savoir particulier dans la commercialisation aux opérateurs de service d'accueil de dispositifs antennaires et la gestion des interfaces opérationnelles avec les opérateurs.

Après avoir conjointement étudié la faisabilité technique, Madame le maire demande à son conseil de délibérer.

Par 14 voix pour, le conseil municipal charge Mme le maire de signer une convention pour l'installation d'une antenne relais de radiotéléphonie sur la commune d'Argancy.

Demande de subventions

Guy Neveux, adjoint au maire et responsable de la commission « jeunesse », informe le conseil municipal vouloir solliciter l'Agence Nationale du Sport pour l'attribution d'une subvention concernant la réalisation d'un fitness park, d'un street work, d'un terrain multisports, d'un complément de jeux et d'un skate park :

- coût des travaux : 189 126,67 € HT
- subvention sollicitée : à leur convenance

Le conseil municipal, par 14 voix pour, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Mme le maire de constituer le dossier pour ce projet.

Adhésion à la mission RGPD du centre de gestion de la Fonction publique

Mme le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle (dit CDG57).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 57 présente un intérêt certain.

En effet, par délibération en date du 29 septembre 2021, le CDG 57 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 57 propose, en conséquence, la mise à disposition

d'une solution informatique dédiée à cette mission ainsi que son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Mme le maire propose au conseil municipal :

- de mutualiser ce service avec le CDG 57,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG57 comme étant le DPD de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, autorise Mme le maire :

- à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Droit de place au marché hebdomadaire de plein air

Laura Cavelius, conseillère municipale, rappelle qu'il convient de renouveler le droit de place au marché hebdomadaire de plein air.

Le conseil municipal propose de ne pas augmenter le tarif et de le maintenir à 1 € le mètre linéaire, dans la limite maximum de 5 €, quelle que soit la longueur totale du stand.

Ce droit de place est payable chaque trimestre par les commerçants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, approuve la fixation du tarif du droit de place et précise que ce droit de place entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Tarifs municipaux

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2023, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2024.

Salle des fêtes		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
Caution salle *		2 000,00 €	2 000,00
Caution vaisselle		300 €	300 €
24 heures	Petite salle	246 €	85 €
	Grande et petite salle	467 €	170 €
	Cuisine	206 €	0 €
48 heures	Petite salle	467 €	170 €
	Grande et petite salle	806 €	300 €
	Cuisine	206 €	0 €
Vaisselle		246 €	85 €

Le conseil municipal, par 14 voix pour, décide de modifier les tarifs de la salle des fêtes et des chèques loisirs pour l'année 2024. Les tarifs pour la carte de la bibliothèque municipale, les columbariums et les concessions restent inchangés.

* Caution salle : dégradations diverses, ménage...

Chèques loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Propositions de Mme le maire pour 2024 :

Valeur du chèque loisirs			
Par enfant	Participation mairie	Participation famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 4 €	70 €	10 €	80 €

Tarif columbarium

Nouveau cimetière

Tarif sépulture évolutive :	
• place individuelle :	335 €
Tarif columbarium (pyramide) :	
• case 2 urnes	335 €
Tarif columbarium (linéaire) :	
• case 4 urnes	400 €

Chèque détente seniors

Proposition de Mme le maire pour 2024.

Personne de 62 ans et plus : chèque détente de 40 € valable du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide de modifier le tarif des chèques détente seniors.

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2024.

Ancien cimetière

Cavurne pouvant contenir 4 urnes : 381 €

Tarif concession 30 ans

• Nouvelle sépulture	30 €
• Renouvellement des sépultures	30 €

Le service technique a la parole

L'amicale du personnel et son marché de Noël

L'Amicale du personnel rassemble les agents employés au sein des différents services communaux.

Comme toute association du village, la commune lui octroie une subvention. Les adhérents profitent ainsi de divers avantages tels que chèques vacances, cartes cadeaux,...

En été, un barbecue est organisé et la municipalité est invitée.

En cours d'année, une sortie restaurant rassemble les salariés.

Afin de récolter de l'argent pour effectuer un voyage, l'Amicale organise un marché de Noël sur la place de la mairie.

Cette année, pour la quatrième année, la manifestation a eu lieu le samedi 2 décembre 2023.

Pendant plusieurs semaines, la majorité des agents s'est investie dans la confection d'objets de décoration (sapins en bois, gnomes, centres de table...). Des ateliers ont été organisés les samedis matin, pendant la pause méridienne et d'autres réalisations ont été fabriquées à domicile.

Les nombreux visiteurs ont pu découvrir et acheter les objets faits mains ! Ils ont pu déguster de la tartiflette, des crêpes et goûter le vin chaud préparé pour l'occasion.

L'après-midi, Saint Nicolas a fait une petite visite au sein du marché de Noël et a distribué des bonbons aux enfants « sages » qui étaient présents.

En fin d'après-midi, les illuminations de Noël ont apporté une chaleureuse ambiance à toute l'assemblée.

Un grand merci à tous les participants de cette belle journée !

Le Comité,
Rémy, Arielle et Marie-Christine



Le lavoir d'Olgy sauvé de l'oubli

Les travaux commencés courant 2023 sont en phase de finition. Il reste à réaliser la fresque intérieure qui devrait prendre sa place au cours du premier trimestre 2024.

Ces travaux artistiques nécessitent une météo la plus favorable possible pour la réalisation de l'oeuvre.

Les bénévoles ont placé, à proximité, de nombreux arbustes et arbres qui ajoutent à la mise en valeur de ce lavoir qui, s'il n'a pas une grande valeur architecturale, restera le témoin d'un temps révolu où nombre de personnes du village venaient y laver leur linge.

L'escalier d'accès venant d'Olgy a, lui aussi, été complètement rénové et sera sécurisé tout prochainement par des rampes.

Une plaque retraçant l'historique du lavoir sera apposée à son entrée.





MERCI - MERCI - MERCI.

Un merci appuyé de la part de l'équipe municipale à tous ces bénévoles, passionnés de patrimoine, qui ont répondu à notre appel début 2023 pour cette rénovation participative et qui se reconnaîtront.

Sans leur concours assidu, leurs nombreuses heures de travail par tout temps, ces travaux auraient été beaucoup plus longs pour trouver leur finalité. Les économies financières non négligeables, réalisées par la commune grâce à cet investissement sont également à souligner.

MERCI - MERCI - MERCI

Travaux

Parvis de la mairie

Le temps a eu raison des dalles de pierre posées sur le parvis de la mairie il y a des années et les quelques marches d'accès s'en désolidarisaient. Il était grand temps d'y remédier.

Les travaux, débutés fin d'année 2023, ne sont pas encore totalement finis puisqu'une météo trop généreuse en eau a compromis la finition, les joints nécessitant un temps beaucoup plus sec pour optimiser leur tenue.

Ces travaux devraient toutefois trouver leur finalité tout prochainement et compléteront de manière harmonieuse, notre belle mairie érigée en 1865, tout récemment rénovée à l'extérieur, tout comme à l'intérieur.



Plaques de rue

Beaucoup de plaques de rues étaient en très mauvais état sur nos trois communes, voire même complètement illisibles. Leur remplacement est en cours.



Travaux à l'école

Les travaux d'isolation et de ravalement de façade du groupe scolaire Erckmann Chatrian sont totalement terminés. L'équipe enseignante et nous-mêmes avons pu constater les bienfaits de ces travaux qui ont nécessité bien plus de temps que prévu vu l'ampleur du chantier, mais avec à la clé de belles économies d'énergie.

Chalet de stockage à l'école maternelle

Le chalet de stockage pour les petits vélos utilisés par l'école maternelle a dû être démonté pour réaliser les travaux d'isolation du groupe scolaire. Il s'est avéré qu'il était en bien piteux état et difficilement récupérable.

Un tout nouveau chalet a donc été remis en place et aménagé par nos services techniques pour le stockage desdits vélos.



Lotissement des Pensées à Rugy, lieudit « Les Chenevières »

Les travaux de voirie sont finis, les constructions vont commencer, ce qui créera sans nul doute quelques nuisances aux riverains (camions de livraison, bruit, etc...) mais sachons toujours garder en mémoire :

« Colère et intolérance sont les ennemis de la compréhension. »

Gandhi



Logements communaux Place Anne de Méjanès à Argancy

Les portes palières changées pour plus d'isolation et de confort.



Salle des mariages et du conseil

Les futurs mariés trouveront dorénavant une salle de mariage, qui sert également à accueillir les réunions de conseils municipaux, totalement relookée.

Les tables, nécessaires à ces différentes manifestations, dégradées avec le temps, ont été changées, ainsi que les fauteuils, dont le coloris très actuel donnent un certain peps au lieu.



Implantation d'une antenne relais



Dans les mois à venir, une antenne relais de téléphonie va être installée sur le ban communal.

Son implantation est prévue sur un terrain de près de 2 ares situé à proximité de l'autoroute A4 à bonne distance des habitations afin de ne pas gêner les habitants, tant visuellement qu'au niveau des ondes qu'elle pourrait émettre.

La location du terrain rapportera quelques subsides à la municipalité et les problèmes de réception à certains endroits devraient s'améliorer.

29 septembre 2023

Remerciements aux associations

Les bénévoles des associations ont été reçus par la municipalité et remerciés pour leur investissement

Notre commune a la chance d'avoir 15 associations qui travaillent de manière continue en son sein, ce qui représentent un nombre important de bénévoles.

Sans ce travail, notre village serait tout au plus une cité « dortoir » mais fort heureusement, nous avons à connaître un bien vivre qui nous est souvent rapporté et apprécié.

« Alors, Mesdames, Messieurs les bénévoles, soyez ici, dans notre Echo d'Argancy, devant tous nos lecteurs, vivement remerciés ».

« Si le bénévolat n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien, mais parce qu'il n'a pas de prix. »

Sherry Anderson
Psychologue américaine



Brioche de l'amitié

Cette année, la vente des brioches de l'amitié a été confiée à l'Association Familles Rurales qui a récolté 1435,05 €.

Cette somme a été remise à l'APEI de Pierrevillers.
Merci pour votre générosité.



Commémoration du 11 novembre

Date de l'armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre Mondiale (1914 / 1918)

Cérémonie organisée à Argancy en pluricommunalités avec Ay-sur-Moselle, Trémery, Ennery et Chailly-lès-Ennery

M. Scheffer, président de l'association des Anciens Combattants d'Ennery et environs, a orchestré la cérémonie au côté de Jocelyne Emmendoerffer, maire d'Argancy. Les enfants du groupe scolaire ont lu des poèmes, déposés des bougies et chanté la Marseillaise après le traditionnel lâcher de pigeons.

Le 11 novembre 1923, André Maginot alluma la Flamme sur la tombe du soldat inconnu, présence vivante du souvenir des morts. Cette flamme ne s'est plus jamais éteinte depuis.

Le 11 novembre 2023, les enfants, en déposant leur modeste flamme sur le monument aux morts, ont marqué par ce geste symbolique, leur attachement au souvenir de ces soldats sacrifiés pendant la Grande Guerre.





Un bleuet à la boutonnière

Les élus ont été invités par Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, à porter le bleuet de France.

Le bleuet de France est une institution créée en 1925 par deux infirmières, Charlotte Malterre et Suzanne Leenhardt qui voulaient recueillir des fonds pour aider les mutilés de la Grande Guerre.

Les soldats soignés aux Invalides confectionnaient des bleuets en tissu qui étaient ensuite vendus dans les rues.

Cette fleur a été choisie car elle est une des seules, avec le coquelicot, à pousser sur les champs de batailles. Elle rappelle aussi le bleu de l'uniforme des Poilus.

Depuis janvier 2023, le bleuet de France est devenu un fonds de dotation pour venir en aide aux familles endeuillées à l'issue d'un conflit, aux veuves, aux blessés de guerre, aux victimes de terrorisme...

Le bleuet permet également de financer les études des pupilles de la Nation.

Des campagnes d'appel aux dons ont lieu chaque 8 Mai et 11 Novembre en France.

Pour soutenir le Bleuet de France, rendez-vous sur : www.boutique-bleuetdefrance.fr

26 novembre 2023

Repas des aînés

Après avoir accueilli «les aînés» pour le traditionnel repas qui leur est dédié, Mme le Maire, après quelques informations municipales, leur a souhaité de passer en toute convivialité, un excellent moment de partage autour du repas concocté par M. Gall, traiteur, moment animé pour le plaisir de tous, par l'Orchestre Pôle Position et les Divas Girls.



Un colis gourmand a été offert aux personnes qui n'ont pas pu assister au repas.



A l'occasion du repas, ont été mis à l'honneur :

- Claude Pierson pour son investissement constant au côté de la commune et des associations.
- Chantal et Yves Comino pour leur investissement au coeur de l'association Loisirs et Partage qui oeuvre, dans la commune, pour éviter l'isolement de nos aînés.

Merci à eux pour leur dévouement sans faille depuis de nombreuses années.

« C'est toujours par la faim que commence un bon repas. »

Louis Auguste Commerson





5 décembre 2023

Journée nationale d'hommage aux morts pour la France aux rapatriés, aux personnes disparues et aux victimes civiles pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Il y a désormais 20 ans que, chaque 5 décembre, la République rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France, pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, y compris à ceux qui sont tombés après le cessez-le-feu du 19 mars 1962, car l'élan meurtrier de la guerre ne s'est pas arrêté ce jour-là.

Elle rend hommage aux plus de vingt-trois mille morts pour la France. Elle rend aussi hommage à tous ceux aussi qui y ont combattu, au presque un million et demi d'hommes envoyés se battre en son nom entre 1954 et 1962.

Nous disons ainsi à tous ceux qui étaient leurs proches que la Nation ne les oublie pas. Qu'elle n'oublie ni le sacrifice de ceux qui ne sont pas revenus, ni la peine de ceux qui restent.

[...] Il y a désormais 20 ans que, chaque 5 décembre, la République rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Hommage tardif voulu par un président de la République qui connaissait le prix de cette guerre. Le monument au quai Branly qu'il inaugura il y a 21 ans est devenu le mémorial de toutes les mémoires nationales qui s'y rapportent.

Aujourd'hui encore, plus de 61 ans après la fin du conflit, l'héritage de la guerre d'Algérie est marqué des souffrances qu'elle a créées comme des passions qu'il suscite. Il reste des blessures encore lancinantes sous des cicatrices difficilement refermées. L'année du 60^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie a permis des avancées dans l'apaisement des mémoires blessées et partagées. Comme l'a rappelé le président de la République, c'est un chemin que nous devons continuer de parcourir, et pour cela, il nous faut regarder l'histoire en face et servir la vérité, sans rien effacer, ni rien oublier.

C'est à cette condition que nous pourrions léguer à nos enfants une mémoire qui ne soit pas la réplique des souffrances d'hier et d'aujourd'hui.

Vive la République !
Vive la France !

Patricia Mirallès,
secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants,



5 décembre 2023

Saint Nicolas est arrivé à Argancy

Cette année, Saint Nicolas et Père Fouettard ont dû modifier leur tournée pour s'arrêter avec un jour d'avance à Argancy.

Après avoir été reçus, en mairie, par Mme le Maire et des membres du conseil municipal présents pour l'occasion, les deux compères se sont rendus au groupe scolaire Erckmann Chatrian pour rencontrer les enfants et leur amener pour l'un les présents et friandises qu'il avait dans sa hotte et pour l'autre, des baguettes pour ceux qui n'auraient pas été sages.

Que ce soit à l'école maternelle ou élémentaire, l'accueil fût très chaleureux et empli de douceur et de chants. Quelques interventions de Père Fouettard ont tout de même été nécessaires, pour quelques éléments un peu agités devant cet étrange personnage...

Gageons qu'il ne leur en a pourtant pas tenu rigueur !



Accueil en chanson à la maternelle



Séance de câlins



Vivre à Argancy



Des élèves de maternelle fort dissipés ! Heureusement, ils tournent le dos à Père Fouettard qui n'a rien vu !



Ecole élémentaire



Ecole Marcel Van

En fin de journée, Saint Nicolas et Père Fouettard ont également rendu visite aux 34 enfants scolarisés à l'Ecole Marcel Van, Place Anne de Méjanès à Argancy, où un magnifique accueil leur a aussi été réservé.



Voir s'illuminer et briller de plaisir, les yeux des enfants sages et notamment ceux des plus petites classes, c'est magique ! Saint Nicolas et même Père Fouettard, s'en émeuvent toujours...

Les fêtes de Saint-Nicolas sont depuis novembre 2018, inscrites à l'inventaire français du patrimoine culturel immatériel.

Saint Nicolas, patron de la Lorraine, protecteur des enfants, est fêté chaque année le 6 décembre, surtout dans l'Est ainsi que dans de nombreux pays d'Europe.

Nos traditions sont une partie importante de nos vies ; elles établissent incontestablement un lien avec notre passé et il est important de les valoriser.

C'est ce que notre municipalité souhaite faire perdurer pour nos enfants !



Un grand merci aux enseignantes du groupe scolaire Erckmann Chatrian et de l'école Marcel Van, pour avoir reçu l'évêque de Myre et son acolyte au sein de leur classe respective.

Saint Nicolas rend visite à nos aînés

Avant de se rendre dans nos écoles, Saint Nicolas et Père Fouettard ont fait une halte à la maison des associations, pour saluer nos chères têtes grises, membres de l'association Loisirs et Partage, réunies, comme chaque mardi après-midi, pour un moment de détente autour de divers jeux et d'un goûter.



15 décembre 2023

Voeux du maire au personnel communal, au personnel de la police municipale, aux enseignants et aux agents du périscolaire

Discours de Jocelyne Emmendoerffer, maire d'Argancy

Merci d'avoir répondu à notre invitation pour partager ensemble un moment de convivialité, en dehors de notre quotidien qu'il soit personnel ou professionnel.

Nous vivons les uns, les autres, une période rendue anxiogène par les informations continuelles diffusées par toutes sortes de supports médiatiques.

De fait, chacun d'entre nous, en fonction du moment, de son propre ressenti, peut se trouver en situation de stress et la pression professionnelle que nous subissons à certaines périodes de l'année, n'arrange rien.

Alors, oublions tout cela ce soir.

Pensons positif et ne nous éloignons pas des choses essentielles de la vie, ce qui est primordial à mon sens.

Je ne vais donc pas, ce soir, vous noyer de paroles que vous aurez sans doute oubliées à peine le seuil de cette salle franchi mais je tenais toutefois à dire :

- à vous, personnel communal,
- au personnel de notre police intercommunale,
- au personnel enseignant,
- au personnel du périscolaire,
- à nos correspondantes information,
- aux élus qui m'entourent,

que sans votre concours et votre implication dans vos



différents domaines de compétence, sans un dialogue constant, la municipalité que je représente aurait des soucis à se faire en matière de service public.

Tous les jours, vous oeuvrez, au sein de notre belle commune dont vous mesurez les atouts mais aussi par voie de conséquence, les nécessités et impératifs des services que cela réclame.

Je tiens donc à vous remercier pour tout ce travail accompli, afin de rendre un service public de qualité aux habitants.

Je rappellerai aussi, s'il en est encore besoin, que votre travail à tous contribue largement au bien vivre dans nos villages et qu'il mérite

le respect, ce qui aujourd'hui, n'est plus toujours le cas. Mais ne nous décourageons pas et avançons sereinement vers 2024 dans le seul souci du toujours mieux faire.

Tout ceci dit, les congés des uns et des autres approchant, je ne pourrais terminer sans vous présenter avec un peu d'avance, en mon nom, au nom des adjoints et de tous les conseillers municipaux, nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année qui s'annonce.

« Se réunir est un début ;
rester ensemble est un progrès ;
travailler ensemble est la réussite. »

Henry Ford



17 décembre 2023

Fête de Noël sur la place Anne de Méjanès organisée par l'interassociation

C'est devenu, dans notre commune, ce que l'on pourrait appeler maintenant une « TRADITION ».

La prestation de l'école buissonnière par le biais d'une chorale éphémère d'adultes et d'enfants, a amené avec ses chants de Noël, chaleur et apaisement dans ce monde encore tant chahuté de nos jours.

La présence du Père Noël qui distribuait des bonbons aux enfants sages (et aux grandes personnes... !) a été très vite remarquée ; chacun, chacune, a pu deviser de manière conviviale et chaleureuse une bonne partie de l'après-midi où une météo, certes passable, a été sympa puisqu'il n'a pas plu !

Magie de Noël sans doute !



La municipalité tient à remercier tous les bénévoles de l'interassociation, laquelle regroupe 13 associations, pour cette magnifique initiative, à l'aube des fêtes de fin d'année, où chacun, autour de marrons chauds, chichis, vin et chocolat chauds, peut se retrouver en toute convivialité autour du braséro.

Pour l'occasion, la chapelle de la Cité Marcel Van est ouverte et chacun peut venir s'y recueillir et/ou admirer la crèche.



Du 18 au 23 décembre 2023

Auriez-vous encore votre permis ?

51 personnes de plus de 60 ans ont bénéficié d'une remise à niveau du permis de conduire après s'être inscrites suite à la sollicitation de la mairie faite par flyer et sur Illiwap.

Cette remise à niveau de 3 heures s'est faite sur une semaine, par groupes de 6 à 7 personnes. Elle a rencontré un réel succès et chacun en est reparti avec une assurance certaine dans de nouveaux domaines, notamment sur le partage des voies en ville, les ronds points..., puisqu'il a été constaté sur l'ensemble des participants, que les plus anciens permis dataient des années 1960/1970.

Des essais de conduite ont également été faits sur simulateur ce qui a d'autant mis en exergue certaines manières de conduire et leurs conséquences.

De plus, chaque année, des changements se font sentir sur la route, de nouveaux panneaux font leur apparition pour exemple :

- Les pistes cyclables
- Les panneaux pour les cyclistes
- L'espace réglementé devant un feu
- Le changement de certaines limitations de vitesse
- Les panneaux pour les voies de co-voiturage

Pour les anciens conducteurs, une remise à niveau permet de retrouver de la confiance et de réduire le stress lié à la conduite et aux nombreux nouveaux éléments de la route.



Il manque une photo non exploitable d'un groupe de 7 personnes.
Toutes nos excuses à ces participants.



Les connaissez-vous ?



Ce nouveau panneau du code de la route indique une voie de circulation réservée au covoiturage.

Panneau indiquant des nappes de brouillard ou de la fumée épaisse.



Panneau d'impasse indiquant une sortie accessible aux vélos et aux piétons.



Gros plan sur les bébés 2023

15 naissances enregistrées sur la commune en 2023 :

- 12 à Argancy
- 2 à Rugy
- 1 à Olgy

Tous nos vœux de bonheur et de santé à ces nouveaux petits argançois.

- Nathan Charpentier né le 17 février 2023
- Charlotte Reymond née le 23 février 2023
- Juliette Simonin née le 16 mars 2023
- Hélène Nimeskern née le 24 mars 2023
- Liya Rouafi Sary née le 1^{er} avril 2023
- Marius Gaillot né le 2 avril 2023
- Alba Sannier née le 7 avril 2023
- Alice Freymuth née le 6 mai 2023
- Joline Le Gleuher née le 23 juillet 2023
- Néliya Hasnaoui née le 16 août 2023
- Jules Richon né le 23 août 2023
- Théa Bechler née le 25 octobre 2023
- Lisiana Dutang née le 11 novembre 2023
- Côte Spierckel né le 16 décembre 2023
- Nathéo Dang Moscato né le 28 décembre 2023

Chaque nouveau-né s'est vu attribuer un chèque de 55 € en guise de cadeau de bienvenue.



« Prendre un enfant par la main
Pour l'emmener vers demain,
Pour lui donner la confiance en son pas... »

Extrait chanson Yves DUTEIL

7 janvier 2024

Voeux du maire à la population et mot de bienvenue aux nouveaux habitants

Dimanche 7 janvier 2024, les habitants d'Argancy sont venus en nombre pour la traditionnelle cérémonie des voeux.

Jocelyne Emmendoerffer, maire, a profité de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants :

« Je pense aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre commune en 2023 et auxquels nous souhaitons la bienvenue, leur précisant qu'il ne faut pas hésiter à se rapprocher de la mairie pour toutes interrogations sur la vie de la commune et les nombreuses associations qui l'animent. S'intégrer au sein d'une communauté existante n'est pas toujours facile mais, par le biais d'oreilles attentives, nous arrivons à trouver cet équilibre qui amène au bien vivre ensemble que chacun est en droit d'attendre. »

Ce premier discours de l'année a également permis de faire le point sur les travaux réalisés en 2023 : l'isolation extérieure du groupe scolaire, le ravalement de façade de la mairie ainsi que la restauration de son parvis. L'ancien lavoir d'Olgy a été sorti de l'oubli grâce à l'intervention de bénévoles.

« Je voudrais ici, remercier les bénévoles qui ont travaillé à nos côtés, sans discontinuer. Ce lavoir n'a pas une grande valeur architecturale mais il est le témoin d'une époque révolue dont bon nombre d'habitants se souviennent encore. »

Ensuite, Mme le Maire a évoqué les projets prévus en 2024, à savoir : l'éclairage public qui va passer en lampadaires LED et la création d'un city stade, d'un nouveau skate park complété par une aire de city work et de fitness. « Cette nouvelle aire sportive s'appellera aire de loisirs des sablières. L'aire de jeux de Rugby sera quant à elle, revue et complétée ».

Enfin, le public présent a appris que l'installation de la vidéo-protection était à l'étude et que le projet devrait aboutir courant 2024, début 2025. La toiture de la mairie pourrait recevoir, ainsi que d'autres bâtiments de la commune, des panneaux photovoltaïques

« Alors, bien évidemment, c'est grâce à un budget maîtrisé et



géré en bon père de famille que tous ces projets peuvent voir le jour.

Nous avons veillé jusqu'alors, à ne pas augmenter la part communale des impôts fonciers et essayerons de nous y tenir, dans la mesure du possible, jusqu'à la fin de notre mandat.

Malgré tout, il n'a pas échappé aux propriétaires fonciers, la hausse généralisée de 7 % de cet impôt. L'Etat a effectivement relevé, lors de son projet de loi des finances, les valeurs locatives cadastrales, lesquelles sont indexées sur l'inflation.

Malheureusement, du fait de la suppression de la taxe d'habitation, j'ai bien peur que cela ne s'arrête pas là.

Si nos recettes sont restées à peu près stables, nos dépenses de fonctionnement ont, quant à elles, fortement augmenté.

- + 26 % pour les dépenses d'énergie,
- + 14 % pour les frais de personnel du fait de la revalorisation du point d'indice,
- + 9 % pour les diverses autres charges de fonctionnement.

Pour terminer, Mme le Maire a évoqué la réflexion du conseil municipal sur les travaux d'aménagement des étangs qu'il faudrait engager afin d'éviter les intrusions massives des gens du voyage.

Mme le maire a clôturé ses voeux en saluant le travail formidable effectué par l'ensemble des bénévoles des 15 associations locales. « Sans leur travail, sans leur volonté de faire, notre commune ne connaîtrait pas cette attractivité générée par les activités diversifiées qu'elles proposent. Un grand merci à tous ».

Turbulences



Avant le partage de la traditionnelle galette des rois, la Compagnie Nogara a joué « Turbulences », une pièce de théâtre qui a fait beaucoup rire le public.

Une soirée entre amis qui s'annonçait conviviale : bon vin, amuse-bouches, tourte savoureuse...

Un avion qui s'abîme en mer, un ticket de loto gagnant caché dans une valise...

Un drame d'un côté et une excellente nouvelle de l'autre et vous obtenez « Turbulences », une pièce percutante, qui nous a appris qu'il fallait toujours garder un oeil sur ses bagages !



Une reine à Argancy !



Il est de coutume, lors du partage de la galette, de désigner roi ou reine du jour celui ou celle qui trouve la super fève.

Cette année, Mme Lucie Urban a été couronnée reine et s'est vue remettre une bouteille de champagne.



La rentrée en chanson à la maternelle

Quelques jours après la reprise de l'école, les très jeunes élèves de la maternelle d'Argancy ont convié leur famille à une courte représentation.

Il s'agissait de célébrer la rentrée 2023 en chansons.

Certains ont été intimidés par le nombre de parents mais d'autres, plus aguerris, ont participé avec plaisir et assurance.

Les applaudissements enthousiastes des familles ont précédé un moment de partage réconfortant autour d'une collation dans la cour de l'école.



Atelier cuisine



Afin d'initier les élèves de la maternelle aux meilleures pratiques alimentaires, les enseignantes ont mis en place, au cours de cette année scolaire, une semaine banalisée par période.

De l'élaboration des recettes à l'achat des produits au marché local d'Argancy, puis de la réalisation à la dégustation des mets préparés, les élèves se sont fortement et agréablement investis dans ce nouveau projet.

L'aide précieuse de quelques mamans disponibles ainsi que leurs compétences ont permis un excellent déroulement de cette première semaine calquée sur la semaine du goût.



Prévention routière à l'école

Les 7 et 8 décembre, deux agents de la police municipale mutualisée se sont rendus au groupe scolaire Erckmann Chatrian pour une action de prévention routière en direction des élèves du CP au CM2.

Les agents ont utilisé le programme Mobili'pass conçu par les associations Prévention Routière et Assurance Prévention pour ces interventions. Par niveaux, les enfants ont assisté à une séance adaptée à leur âge, sur un thème défini. Il est prévu de rencontrer une fois par an les enfants, jusqu'à leur départ pour le collège.

Les plus petits ont pu découvrir les mots de la rue et de la route tandis que les plus grands ont appris à circuler en sécurité sur le trottoir ou le Code du vélo. Certains ont pu se rendre compte de leurs mauvaises habitudes et des risques qu'ils prennent régulièrement.

Ces séances se sont toutes terminées par un petit test, brillamment réussi par les élèves. Tous ont eu droit à un souvenir de la venue des policiers municipaux. Espérons que cela les aidera à garder les bons comportements.



« Toutes les impressions qu'on reçoit dans l'enfance, on les conserve jusque dans la vieillesse »

Euripide



Créer du lien entre les générations

Goûter avec les aînés

Dans le cadre du projet « Liens entre les générations », le périscolaire d'Argancy géré par le CIAS de la Rive Droite, a accueilli vendredi 1^{er} décembre l'association « Loisirs et partage » pour un goûter. Les enfants ont pu côtoyer les aînés du village et se retrouver autour de jeux de société. « Le but était de permettre un échange entre les aînés et les enfants du village pour tisser des liens de respect et de partage durables » explique Virginie Klemann, porteuse du projet. Les enfants ont chaleureusement accueillis les seniors qui se sont intégrés facilement au groupe. L'initiative a été fortement appréciée par les enfants, les parents et les aînés. C'est pourquoi, d'autres rencontres sont prévues en 2024.



Ateliers pétanque

Toujours dans le cadre du projet « Liens entre les générations », le club Argancy pétanque propose des ateliers à destination de l'école élémentaire. Depuis le 20 novembre, le club organise des tournois mêlant licenciés et enfants. Vu l'engouement de tous les participants, cette initiative s'est prolongée jusqu'aux vacances de Noël. Après la pause hivernale, les ateliers pétanque reprendront au printemps.



Colis solidaires



Dans le cadre du projet « Graine de citoyen » avec les enfants de l'école maternelle d'Argancy, le périscolaire géré par le CIAS de la Rive Droite a organisé une collecte afin de réaliser des colis solidaires de Noël.

De nombreuses personnes ont déposé des vêtements chauds et des produits d'hygiène pour les enfants qui passent Noël dans la rue.

Heureux de jouer les pères Noël, les enfants du périscolaire ont réalisé des cartes de vœux qu'ils ont ajoutés dans les colis. La protection civile est venue chercher les paquets et ont présenté aux enfants les actions qu'elle mène au quotidien.

CIAS de la Rive Droite
2, rue des écoles
57300 TREMERY

Tél : 03 87 40 12 00
contact@cias-rivedroite.fr
www.cias-rivedroite.fr



Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi de 7h00 à 18h30

Accueil régulier

L'accueil est organisé sur un temps fixe déterminé pour une année. Les parents s'engagent par la signature d'un contrat définissant les séquences horaires prévues.

Accueil occasionnel

Pour faire face à un besoin ponctuel, l'accueil se fait sur un temps limité et variable selon les disponibilités de l'établissement.

L'univers des patabulles est la structure qui accueille les enfants de 10 semaines à 6 ans. Elle est gérée par la Croix Rouge française par délégation de service du CIAS. La municipalité d'Argancy dispose de 14 places. Aujourd'hui, le service est utilisé par 9 familles et 10 enfants de la commune.

Inscription sur rendez-vous auprès de la Directrice - L'univers des Patabulles - Croix-Rouge Française

Tél : 03 87 40 10 25

multi-accueil.crf@orange.fr

Donneurs de sang bénévoles de la Rive droite

L'assemblée générale de l'Amicale s'est tenue le 17 décembre à Rugy. La présidente, Christine Hoffmann a tenu à remercier les membres du comité et les « ambassadeurs » pour leur engagement dans les actions de promotion du don du sang et dans la réussite des collectes sur notre secteur. Elle a également remercié tous les bénévoles, qui par leur don, sauvent des vies. A cette occasion, des donateurs particulièrement méritants ont été mis à l'honneur.

Les membres du comité :

Christine Hoffmann (présidente),
Norbert Hoffmann (trésorier),
Marie-Jo Schoumacher (secrétaire),
Alain Hottier (président adjoint),
Sylvie Lejeune (trésorière adjointe),
Pierre Swiatly (secrétaire adjoint),
Denise Gigueux, Elfriede Noirant,
Marie-Thérèse Perrin, Alain Munini (assesseurs).



Pour notre secteur, les résultats, certes satisfaisants, sont toutefois en recul par rapport à 2022 :

- 320 (357 en 2022) personnes se sont déplacées dont 20 (23) pour un premier don.
- 286 poches collectées pour 305 en 2022.
- Sur le site industriel Stellantis, 105 (155 en 2022) dons ont été réalisés.

La situation est tendue sur l'ensemble du pays et les besoins sont toujours aussi importants. Aucun produit de laboratoire ne peut remplacer le sang. En 2024, nous comptons sur votre mobilisation.

51 poches de sang ont été collectées à Argancy en 2023.

Prochaine collecte le 20 mars à la salle des fêtes de 15h30 à 19h00



Horaires d'ouverture

Mardi : 15h30-18h00

Mercredi : 14h00-19h00

Vendredi : 15h30-18h00



Bibliothèque municipale d'Argancy

Première exposition à la bibliothèque

Du 10 octobre au 10 novembre, la bibliothèque municipale a accueilli une exposition de peinture mettant en valeur le cours d'art plastique proposé par Nathalie et Valérie.

De nombreux visiteurs ont apprécié l'ambiance conviviale et chaleureuse de l'exposition.

Ils ont aussi exprimé un grand enthousiasme et un grand intérêt pour les œuvres présentées.

Lors de la clôture de l'exposition, parents, enfants, membres du conseil municipal se sont réunis et ont pu discuter avec les artistes, échanger sur leur travail et poser des questions sur leurs inspirations et leurs techniques.

Les artistes amateurs ont été ravis de partager leurs œuvres avec le public et leurs enseignantes très fières de leurs élèves.



Intéressé par des cours de peinture ?

Contact : Valérie Redel

Courriel : studiomecanique.prod@gmail.com

Tricotons ensemble pour l'unité olympique

A l'occasion de Jeux Olympiques, l'association @tricoteunsourire a lancé un projet audacieux visant à créer une œuvre gigantesque en rassemblant un million de carrés de tricot, de crochet et de pompons de toute la France ainsi que des 206 comités olympiques d'ici le 26 juillet 2024.

C'est avec bonne humeur que la bibliothèque a rejoint le défi artistique avec l'atelier de tricot du samedi 18 décembre. Un immense merci à toutes les participantes qui ont déjà contribué.

L'aventure se poursuit et j'invite chacun à créer des carrés de tricot, crochet ou des pompons.

Ainsi, chaque carré devient une contribution tangible à la création d'une œuvre d'art qui reflètera la collaboration entre citoyens



Comment participer ?

Tricotez un carré de 5x5 cm (c'est entre 5 minutes pour les experts et 30 minutes pour les débutants) ou de 10 x 10 cm.

Les points jersey et les côtes sont interdits, car ils roulent. Les carrés doivent rester bien plats !

Déposez vos carrés tricotés ou crochetés à la bibliothèque d'Argancy, qui se chargera avec plaisir de les transmettre à l'association.

Merci pour votre participation et votre créativité !



Les associations ont la parole

Ecole Buissonnière

L'Ecole Buissonnière d'Argancy est une association qui existe grâce à une équipe de bénévoles investis avec la volonté de proposer du lien intergénérationnel, des activités permanentes et des événements ponctuels.

Jennifer Corso Liberti en est la présidente depuis 2018. Célanie, propose des cours de Pilates et de renforcement musculaire plusieurs jours par semaine.

Karine, des cours de théâtre destinés aux enfants et Amandine, des séances de couture.

Les manifestations pour 2024 :

- le 19 mai, 2^e édition de la Color Run qui a rencontré un grand succès l'an passé.
- Le 15 juin, organisation des Olympiades d'Argancy, un petit clin d'oeil aux jeux olympiques qui se dérouleront par équipes : un moment de partage et de convivialité entre amis et famille.



Pilates



Couture



Des ateliers et
des manifestations
tout au long
de l'année



Théâtre

Ateliers autour de la nature
et du bien-être avec Coraline
et Thomas.



Petites balades dans les étangs à la
lampe frontale, des contes et
animations sur le parcours et un
rassemblement convivial autour de
braséro, soupe de potiron et
chamallow.



Color run

Le bureau est composé de :

- Présidente : Jennifer Corso Liberti
- Présidente adjointe : Bénédicte Laubut
- Secrétaire : Aurélie Modot
- Secrétaire adjoint : Michel Feuga
- Trésorière : Estelle Schwartz
- Trésorière adjointe : Aurélie Desneux

Contact : ecole.buissonniere.argancy@gmail.com

Concert de Noël à Argancy

L'Ecole Intercommunale de Musique et Danse (EIMD) a donné son concert de Noël le vendredi 15 décembre en l'église -comble- "Saint-Laurent" d'Argancy.

Cette année, l'EIMD a eu le plaisir de partager ce moment avec le groupe vocal "Arpège", dirigé par Guy-Gilbert Delalez.

Différents moments musicaux ont ponctué cette manifestation.

L'ensemble junior de l'école a interprété quatre morceaux arrangés, en partie, par leur chef Alain Baumgarten.

L'ensemble junior offre à nos élèves la possibilité d'y participer à partir de trois années de pratique assidue.

Le groupe vocal Arpège nous a ensuite enchanté avec deux morceaux emmenés par leurs solistes.

Les classes de chant de l'EIMD se sont ensuite produites, en mettant en valeur nos trois solistes.

Le chœur d'enfants et la classe de chant ont continué le spectacle, par un arrangement de Julien Raletz, chanteur lyrique et professeur à l'école.

Enfin, le groupe Arpège, le chœur d'enfants et l'ensemble junior ont fait vibrer l'église en interprétant des chants de Noël arrangés par nos professeurs.

A l'issue de ce concert, les auditeurs ont pu apprécier un vin chaud ou un chocolat et divers pains d'épice concoctés maison.

L'EIMD remercie le Conseil de Fabrique en la personne de René Pull, la mairie d'Argancy et M. Martin Pysa, curé de la paroisse.

Plus d'infos : www.eimd-ennery.net



Un air de Broadway à la salle des fêtes



Le public est venu en nombre pour le concert de Sainte Cécile de l'orchestre intercommunal « Vents d'Est ». Il faut dire que la salle des fêtes avait pris des airs de Music Hall, car le chef Lionel Valeri avait mis la barre très haut en choisissant pour thème les plus grandes mélodies des comédies musicales produites sur Broadway.

Pour l'occasion, l'orchestre a invité Julien Raletz chanteur, titulaire du diplôme d'études musicales de chant lyrique et professeur de chant dans les différentes écoles de musique de la Région.

Les spectateurs sont tombés immédiatement sous le charme de cette voix magnifique qui interpréta entre autres « Cry me a river », « When you tell me I love you », « Memory », « Don't cry for me Argentina » ainsi que des extraits de comédies musicales comme « Fantôme de l'Opéra », « Jésus Christ Superstar », « Le Roi Lion » accompagné par Vents d'Est dont la prestation a été particulièrement remarquable.

Les ovations du public ont été telles qu'il a fallu trois rappels avant que les spectateurs acceptent de quitter la salle.



Prochains concerts de « Vents d'Est » :

7 janvier 2024 :

- Espace 17 à ENNERY

23 mars 2024 :

- METZ-MAGNY

19 mai 2024 :

- Salle Arcabas à TREMERY

A partir de juin 2024, les concerts d'été reprennent en extérieur.

En fin de concert, Mme Le Maire, elle aussi sous le charme, a prit la parole pour féliciter l'ensemble des artistes et les remercier chaleureusement pour ce merveilleux moment musical.



Le frelon asiatique : une menace pour la biodiversité et l'apiculture

Le Frelon asiatique (*Vespa velutina*), originaire d'Asie, est devenu un sujet de préoccupation croissant en France. Cette espèce invasive a été introduite accidentellement dans la région bordelaise il y a une quinzaine d'années via des containers venus d'Asie. Les frelons ont depuis prospéré, posant des défis importants pour la biodiversité locale, en particulier pour les abeilles et les apiculteurs.

À quoi ressemble le frelon asiatique ?

Le frelon asiatique se distingue par sa couleur sombre et ses pattes jaunes. Il mesure environ 3 centimètres de long. Son apparence imposante et son comportement prédateur en font une menace sérieuse pour les insectes pollinisateurs comme les abeilles. C'est le cousin du frelon que l'on connaît tous, plus gros et bien plus jaune avec des pattes sombres.

Notre frelon européen (*Vespa Crabo*) peut, lui aussi, s'attaquer à nos abeilles pour s'en nourrir mais ses colonies sont beaucoup moins importantes et il n'a pas ce caractère invasif avec une prolifération rapide importante. Le frelon asiatique n'aime pas le froid et avec le réchauffement climatique, il s'est installé au nord de la France depuis quelques années et colonise tous les territoires, s'installant le long des cours d'eau. En conséquence, notre village est dorénavant envahi en témoigne ces trois nids imposants qui ont été repérés et détruits cet automne : aux étangs d'Argancy, au centre du village Argancy (rue des pêcheurs) et le dernier à Olgy à proximité de la rue de La Chapelle.

Les frelons asiatiques construisent généralement leurs nids au bord de l'eau, dans des endroits élevés et abrités. Les nids sont souvent situés dans des arbres, des buissons, sous les avant-toits des bâtiments, ou même dans des endroits artificiels tels que des abris de jardin, des hangars ou des greniers.

Le nid de frelons asiatiques est construit comme celui des guêpes, en utilisant des matériaux tels que la cellulose, qui est mâchée et mélangée avec de la salive pour former une sorte de pâte. Les frelons asiatiques préfèrent souvent construire leurs nids dans des arbres, à proximité de sources de nourriture. Les nids sont en forme de poire et peuvent atteindre des tailles impressionnantes (80 cm à 1 mètre de diamètre) au fil du temps, en fonction du développement de la colonie.



Tête noire, face jaune
Pattes jaunes et noires
Thorax brun foncé
Abdomen avec une large bande orangée



Tête rousse et visage jaune
Pattes rousses
Thorax noir et roux
Abdomen jaune avec des dessins noirs



Est-il dangereux ?

Le frelon asiatique est un prédateur redoutable pour les abeilles. Il chasse activement les ouvrières butineuses, les capturant se mettant en vol stationnaire au-dessus pour nourrir sa colonie. Une seule colonie de frelons peut tuer des millions d'abeilles en quelques heures et peut également détruire des ruches entières pour se nourrir des larves et du miel. Le frelon asiatique peut également compétitionner avec d'autres espèces d'insectes, créant des déséquilibres dans la chaîne alimentaire.

Bien que principalement prédateur d'insectes, il peut aussi représenter un danger pour l'homme, surtout lorsqu'il se sent menacé. Le frelon asiatique n'est pas naturellement agressif envers les humains, mais il peut réagir de manière défensive s'il perçoit une menace pour sa colonie ou son nid. Attention en passant la tondeuse ou la débroussailleuse car il est possible de toucher par mégarde une colonie ayant fait son nid dans le sol.

Pour minimiser les risques de piqûres, il est recommandé de rester à distance des nids connus. **C'est pourquoi, il est crucial de prendre des précautions et de faire appel à des professionnels si vous soupçonnez la présence d'un nid, car leur réaction défensive peut être agressive en cas de menace.**

Comment prévenir son développement ?

Face à cette menace, des efforts importants sont déployés pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique en France. Des campagnes de sensibilisation sont menées pour informer le public sur la manière de reconnaître et de signaler les nids de frelons. Les autorités locales et les associations environnementales travaillent également au traitement des nids dès leur découverte.

La recherche scientifique est également mobilisée pour trouver des moyens innovants de contrôler la population de frelons asiatiques sans nuire aux espèces indigènes. Et oui, l'objectif n'est pas de le supprimer mais de contrôler sa prolifération. Des méthodes de surveillance avancées, telles que l'utilisation de pièges sélectifs, sont développées pour mieux comprendre les habitudes de cette espèce invasive.



Si vous pensez avoir repéré un nid, n'intervenez pas, mais contactez la mairie ou un apiculteur de la commune (Mme Arnoux ou M. Pierson).

Encore un dépôt sauvage à Argancy

Dépôts sauvages : ce que je risque

Lorsque des déchets sont abandonnés, déposés ou gérés en violation des dispositions en vigueur, le maire peut ordonner le paiement d'une amende maximale égale à 15 000 € et mettre en demeure le contrevenant d'effectuer les opérations de nettoyage. Si la personne n'a pas obtempéré à cette injonction dans le délai imparti, le maire peut :

- **l'obliger à consigner entre les mains d'un comptable public une somme correspondant au montant des travaux nécessaires à la remise en état du site.**
- **faire procéder d'office, en lieu et place de la personne mise en demeure et à ses frais, à l'exécution des travaux.**
- **ordonner le versement d'une astreinte journalière au plus égale à 1 500 €, à compter d'une date fixée jusqu'à ce que le site soit nettoyé.**
- **ordonner le paiement d'une amende d'un montant maximum égal à 150 000 €.**

Dans l'hypothèse où le dépôt sauvage expose directement la faune, la flore ou la qualité de l'eau à un risque immédiat d'atteinte grave et durable, le dépôt sauvage est désormais constitutif d'une infraction pénale au titre de l'article L.541-46 X CE, punie de trois ans d'emprisonnement et 250 000 € d'amende.



En forêt, pas de déchet



Du simple mégot de cigarette au dépôt de gravats, chaque année, plusieurs tonnes de déchets sont laissées en forêt. Ces incivilités sont nocives pour l'environnement.

Aujourd'hui, le manque de propreté est l'une des principales réclamations faite par les usagers des forêts. Quelle que soit leur nature (gravats, électroménager, alimentaires, déchets verts...), les déchets polluent les eaux et les sols. Ils sont dangereux pour les animaux et parfois pour l'homme. Certains dépôts sauvages contiennent en effet des matériaux nocifs, comme l'amiante. Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, même les déchets verts ne sont pas les bienvenus en forêt ! En effet, ils favorisent les plantes envahissantes, mettent beaucoup de temps à se transformer en humus : ces résidus dégradent les sols forestiers pouvant même les asphyxier.

Police municipale mutualisée

Ay-sur-Moselle, Ennery, Argancy,
Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Malroy

Tél : 06 08 37 12 05

En cas d'absence :

Gendarmerie nationale : 17



Stationnement prolongé d'un véhicule sur la voie publique

Nous vous rappelons que le stationnement sur la voie publique, pour tout véhicule, est limité à 7 jours consécutifs, au même endroit, sans bouger.

Seules les zones bleues matérialisées sur les parkings, place Anne de Méjanès et place Jeanne d'Arc ont une réglementation différente.

Passé ce délai, vous encourez une contravention de 35 €.

Merci d'utiliser vos parkings privés et garages afin de libérer les parkings publics.

Dans le cas où vous n'utilisez plus vos véhicules, il est inutile de les garder sans raison. Des sites internet de vente entre particulier existent et fonctionnent très bien. Sinon, bon nombre de professionnels peuvent acheter votre voiture rapidement.

Le responsable de la police municipale mutualisée

Maison France Services

La poste

2 place Schuman

57365 Ennery

tél : 03 87 58 74 25

Courriel : ennery@france-services.gouv.fr

Horaires

Lundi : 10h30 - 12h00 et 14h00 - 16h30

Mardi à vendredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Des aides spécifiques

La maison France services située à Ennery met à votre disposition un accès Internet ainsi que le matériel adéquat :

- ordinateur
- tablette
- scanner
- imprimante

Vous pourrez être accompagnés pour :

- déclarer vos impôts auprès des finances publiques ;
- établir une demande de Carte Nationale d'Identité, un permis de conduire ou un certificat d'immatriculation ;
- demander une aide auprès de la CAF ;
- accéder à Pôle Emploi ;
- créer un compte auprès de la CPAM sur ameli.fr ;
- préparer sa retraite avec la CARSAT ;
- créer son compte à la Mutualité Sociale Agricole ;
- faire face à un litige (défense des droits du Ministère de la Justice).

- Un conciliateur de justice est présent le 1^{er} mardi de chaque mois sur rendez-vous.
- Un écrivain public aide à la rédaction des divers courriers (sur rendez-vous).
- Une permanence du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM-SOLIHA Moselle) reçoit les usagers le 2^e vendredi des mois pairs de 10h30 à 12h, sur rendez-vous : 03 87 75 32 28



Rives de Moselle accompagne ses administrés dans l'amélioration de leur habitat

Rives de Moselle a mis en place plusieurs dispositifs d'aide à l'habitat.

Pass' logement

Les ménages souhaitant accéder à la propriété, les primo-accédants sous plafond du Prêt à Taux Zéro (PTZ) peuvent bénéficier d'une aide de 5 000 €.

Aide au 1^{er} emménagement

Les jeunes qui entrent dans leur premier logement, les ménages sous plafond du PTZ peuvent bénéficier d'une aide de 500 €.



Riv'Renov

Les personnes qui rénovent leur logement peuvent bénéficier des aides de Riv'Renov allant jusqu'à 2 400 €, en parallèle des autres aides à la rénovation existantes.

Aides à l'adaptation du logement

Les personnes modestes qui rénovent et/ou adaptent leur logement, des aides conséquentes via l'OPAH animée par le CALM.

Tél : 03 87 75 32 28

Courriel : [solihha.moselle@solihha.fr](mailto:soliha.moselle@solihha.fr)

Installer un récupérateur d'eau

A compter du 1^{er} janvier 2024, Rives de Moselle accompagne également les administrés qui font l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie jusqu'à 100 € de subvention par installation.



Délais d'instruction des dossiers

Pass'Logement, Aide au premier logement, OPAH :

- 30 jours à compter de la réception de la demande à Rives de Moselle.

Riv'Rénov et aide aux récupérateurs d'eau de pluie :

- 90 jours à compter de la réception de la demande à Rives de Moselle.

A noter : le dépôt des dossiers Riv' Renov en mairie vaut autorisation pour le démarrage des travaux en amont de l'instruction par les services de Rives de Moselle, afin que les demandeurs ne soient pas bloqués dans leur projet.

Contact : habitat@rivesdemoselle.fr

Stop infos

Date des balayages

Merci de ne pas laisser votre voiture garée le long du trottoir pour ne pas gêner le travail de la balayeuse.

Vendredi 16 février 2024	Vendredi 16 août 2024
Vendredi 15 mars 2024	Mercredi 18 septembre 2024
Mercredi 17 avril 2024	Mercredi 16 octobre 2024
Mercredi 22 mai 2024	Mercredi 20 novembre 2024
Mercredi 19 juin 2024	Mercredi 18 décembre 2024
Mercredi 17 juillet 2024	

Nouvelle installation

AD'JUST GUITAR

Paul Benjamin
17 rue des Bouvreuils
57640 ARGANCY
TEL : 06.82.23.83.31

Comment signaler un événement sur Illiwap ?

- 1** Au même titre que pour les collectivités, la fonctionnalité « signalement citoyens » a évolué de manière considérable côté utilisateurs de l'application.

Chaque citoyen peut désormais avoir accès aux signalements qu'il a émis et en suivre l'évolution de traitement en temps réel.

Pour émettre un signalement, il suffit de cliquer sur le bouton «+» et de suivre les étapes expliquées ci-après.

- 2** Une fois que vous avez cliqué sur le bouton «+», un formulaire de saisie s'affiche.

Vous choisissez ensuite la catégorie et la sous-catégorie concernée.

- 3** Pour indiquer la position de votre signalement, vous avez deux possibilités :

1- soit vous renseignez manuellement l'adresse postale.

2- vous cliquez sur le bouton « Géolocaliser mon signalement » et la carte s'affiche.



- 4** Une fois l'intégralité des informations du signalement renseignée, cliquez sur « Envoyer le signalement » pour que celui-ci soit transmis à la station concernée.

Les champs commentaire, nom, prénom et adresse mail sont obligatoires afin d'assurer la qualité et le suivi des informations remontées par le citoyen.

Le signalement que vous venez d'émettre s'affiche instantanément dans la liste des signalements.

La liste de tous les signalements que vous avez émis restera visible dans l'application jusqu'à ce que la collectivité les archive après traitement.

Vous pouvez suivre en temps réel l'évolution du traitement de votre signalement par la collectivité et voir la réponse que cette dernière a apporté.

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest

Rue des Frères Lacretelle - 57070 Metz



Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Earl des Pensées 4 rue du Calvaire à Rugy	Rue de Chailly à Rugy	Centrale photovoltaïque
Bauchat Jean-Paul 3 rue en Chemée à Olgy	1 rue en Chemée à Olgy	Rénovation de la toiture du garage
Boudot Guy	6 rue des Tilleuls à Argancy	Remplacement de la clôture
Jacques Jean	6 rue de la Chapelle à Olgy	Remplacement de la toiture
Birritteri Loïc	7 rue des lilas à Argancy	Ravalement de façade Régularisation des volets roulants Régularisation des menuiseries extérieures
Diemer Angela et Zinszner Marie	3A et 3B rue des Roseaux à Olgy	Régularisation : velux, couleur de façade, portillon
Calme Christophe	3 rue des Prés à Argancy	Installation de panneaux photovoltaïques au sol + mini éolienne
Charroin Pierre	3 square des Primevères à Olgy	Remplacement du grillage
Hildenbrand Jean-Claude	7 impasse des Hirondelles à Argancy	Clôture
Bach Nicolas	19 rue des Pensées à Rugy	Clôture
Joie Ludovic	9 impasse des Hirondelles à Argancy	Installation de panneaux photovoltaïques
Henry Laëtitia	8 rue de la Fontaine à Olgy	Ravalement de façade Suppression d'un muret et construction d'un muret grillage+ portillon
Paul Benjamin	17 rue des Bouvreuils à Argancy	Remplacement d'une porte de garage par une baie coulissante
Morruzzi Camille	6 rue des Mésanges à Argancy	Piscine
Dedon Romain 24 rue de Bussière à Argancy	Rue de Bussière à Argancy	Division foncière

A noter

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique.

A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Etat civil

Emilienne Stuhlfauth reçue en mairie pour son entrée dans le cercle des nonagénaires de la commune.

Emilienne Stuhlfauth a eu 90 ans en décembre 2023 et c'est avec un grand plaisir, que Jocelyne Emmendoerffer, maire, et plusieurs membres du conseil municipal ont tenu à lui remettre quelques attentions pour marquer l'évènement dont ont été témoins les quelques proches qu'elle souhaitait voir à ses côtés.

Installée à Argancy depuis la fin des années 1970, Mme Stuhlfauth a passé presque la moitié de sa vie dans notre beau village ; c'est le signe qu'on y vit bien !

En 90 ans d'existence, elle a vécu bien des événements et a eu la chance de rencontrer Edouard (aujourd'hui décédé), d'avoir 4 fils et de devenir une heureuse grand-mère et arrière grand-mère.



La municipalité lui réitère tous ses vœux à l'occasion de son anniversaire et notamment, celui d'atteindre l'objectif des 100 ans qu'elle s'est fixé.

Naissances

Jules Richon	né le 23 août 2023
Théa Bechler	née le 25 octobre 2023
Lisiana Dutang	née le 11 novembre 2023
Côme Spierckel	né le 16 décembre 2023
Nathéo Dang Moscato	né le 28 décembre 2023



Un petit mousse au CYVM !

Le petit Léon est né le 3 novembre 2023.

Coralie Gerbes, présidente du CYVM sis à Olgy en est l'heureuse maman.

C'est aussi une enfant du village et elle dispose de sa propre agence d'architecture à Argancy : CG ARCHITECTURE.

Sincères félicitations à elle et à son compagnon et meilleurs vœux de prospérité à Léon.

Mariages

Florian Maire et Lauriane Berson
mariés le 7 octobre 2023

Alexandre Rivière et Fanny Boucher
mariés le 14 octobre 2023



Décès

Henriette Nicolas	décédée le 13 septembre 2023
Daniel Henry	décédé le 25 septembre 2023
Adeline Cabot	décédée le 23 septembre 2023
Michel Fenard	décédé le 7 octobre 2023
Yolande Leroy	décédée le 3 novembre 2023
Gabriel Ochs	décédé le 8 décembre 2023



Prochaines manifestations

Janvier

28 Repas italien à 12h00 (Salle des Fêtes) US Argancy

Février

03 Carnaval disco fever Ecole Buissonnière

Mars

16 Début des tournois internes Tennis Club d'Argancy
20 Don du sang - Salle des fêtes Donneurs de sang

Avril

01/03 Atelier BD Ecole Buissonnière
22/26 Stage de foot US Argancy

Mai

19 Color Run Ecole Buissonnière

Mairie d'Argancy
1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70
mairie@argancy.fr
www.argancy.net

